

COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE DU YUKON

RAPPORT ANNUEL 2019-2020



TABLE DES MATIÈRES

01

MOT DE LA DIRECTRICE

04

MOT DES COPRÉSIDENTS

06

NOUVELLES DE LA COMMISSION

08

PROMOTION DES DROITS DE LA
PERSONNE

12

PROTECTION DES DROITS DE LA
PERSONNE

13

EN CHIFFRES

14

POINTS SAILLANTS DU BUDGET

MOT DE LA DIRECTRICE

Lesley McCullough

Je me suis jointe à la Commission des droits de la personne du Yukon seulement au dernier trimestre de l'année 2019-2020, à titre intérimaire. Par la force des choses, une grande partie de mon travail au cours de cette période a consisté à régler des questions fiscales et administratives pour préparer la clôture de l'exercice. Je partage certainement le point de vue des directions précédentes, à savoir : « Qui aurait cru qu'il y aurait tant de choses à accomplir qui ne sont pas directement liées aux droits de la personne? » Et la réponse serait : « Quiconque a déjà dirigé une organisation non gouvernementale et compris l'importance de la transparence et de l'obligation publique de rendre des comptes! ». Cependant, mon entrée en fonction a été considérablement facilitée par le soutien et la générosité du personnel de la Commission et de ses membres. En tant que « novice », j'en suis reconnaissante et je les remercie tous pour leur gentillesse.

Un coup d'œil sur nos statistiques montre que l'exercice 2019-2020 a été bien rempli. Une croissance notable a été observée au chapitre des demandes de renseignements.

Même si la plupart des demandes ne débouchent pas sur des plaintes, chacune d'entre elles traduit des préoccupations en matière de droits de la personne.

Le personnel de la Commission travaille avec les demandeurs et les demandeuses pour s'assurer que les faits relatifs à leur demande sont clairement exposés et que cette demande est bien comprise, que le demandeur ou la demandeuse a une bonne connaissance des conditions préalables à remplir pour qu'une plainte soit acceptée en vertu de la Loi sur les droits de la personne du Yukon, que le demandeur ou la demandeuse dispose de tous les renseignements nécessaires pour déterminer si une plainte devrait être déposée et, dans la mesure du possible, qu'il ou qu'elle a accès à une liste de ressources qui pourraient l'aider à résoudre son problème de façon plus ciblée que ne le ferait la Commission. Bien que le personnel de la Commission chargé des demandes de renseignements veille à ne fournir que des renseignements juridiques et non des conseils juridiques, il fournit ces renseignements en veillant à ce qu'ils soient aussi utiles que possible aux demandeurs et aux demandeuses.

Le nombre de plaintes acceptées en 2019-2020 était comparable à celui des dernières années, et nous sommes satisfaits du nombre plus élevé d'entre elles qui ont été résolues par un règlement rapide. Les possibilités de règlement sont évaluées tout au long du processus de traitement et lorsque toutes les parties en cause sont disposées à régler la plainte, la Commission, en tant qu'organisme impartial, facilite les discussions en vue d'un règlement.

La Commission a aussi fourni de l'information juridique au public tout au long de l'exercice 2019-2020. Nous avons organisé de nombreuses présentations sur des questions générales relatives aux droits de la personne auprès d'employeurs, d'employés, d'écoles et d'établissements de formation, et d'ONG, afin de concrétiser notre vision selon laquelle un Yukon informé sur les droits de la personne est un Yukon qui respecte les droits de la personne. Le personnel de la Commission est toujours disposé à échanger avec le public en ce qui concerne les modalités de formation qui conviendraient le mieux à chaque situation. Nous sommes également heureux de fournir des renseignements supplémentaires et un soutien pour aider les citoyens et les citoyennes à assumer leurs responsabilités.

Bien que la formation, l'information et le soutien que nous fournissons soient souvent de portée générale, nous proposons aussi des présentations sur des domaines où la discrimination est susceptible d'être présente.

En novembre 2019, nous avons organisé une conférence sur le recours aux animaux d'assistance et le droit associé à leur utilisation et à leur accueil.

Nous avons fourni de l'information aux employeurs pour les aider à clarifier le droit d'un membre du personnel à bénéficier de mesures d'adaptation dans certaines situations. Bien entendu, nous avons aussi commencé à sensibiliser les employeurs, le personnel et les organisations du Yukon à notre initiative sur le harcèlement sexuel en milieu de travail en leur proposant de collaborer avec eux pour offrir des formations sur mesure aux personnes qu'ils représentent. J'en profite pour remercier Justice Canada du soutien apporté à cette initiative.

Les membres de la Commission des droits de la personne du Yukon sont fiers de l'aide et du soutien apportés aux Yukonnaises et au Yukonnais en 2019-2020 et sont déterminés à poursuivre sur cette lancée dans les années à venir.

MOT DES COPRÉSIDENTS

**Gavin Gardner et
Russel Knutson**

Ce rapport annuel est le point culminant d'une année remplie de changements à la Commission des droits de la personne du Yukon. À la suite de la démission de notre ancienne présidente, Karen Moir, qui est heureusement demeurée active au sein de la Commission, Gavin Gardiner et Russell Knutson ont assumé les rôles de coprésidents. Notre ancienne directrice, Jessica Lott-Thompson, a aussi quitté la Commission pour relever de nouveaux défis. C'est donc Lesley McCullough, directrice par intérim, qui a clôturé l'année.

Ce qui n'a pas changé, toutefois, c'est l'engagement de la Commission et de son personnel à s'acquitter de son mandat tel qu'il est défini dans la Loi sur les droits de la personne du Yukon. Le présent rapport annuel expose une bonne partie de ce travail; en tant que coprésidents, nous souhaitons donc nous attarder sur des questions plus générales.

En 2019, la Commission a emménagé dans de nouveaux locaux, toujours au Centre Hougen, un emplacement central et accessible pour les membres de la population.

Notre nouvel espace est plus accueillant que celui que nous avons auparavant, mais surtout, son aménagement est conçu de manière à procurer une plus grande confidentialité aux personnes qui se présentent pour obtenir des renseignements ou pour parler expressément avec un membre du personnel.

Nous avons également mis en place un centre d'apprentissage doté de tous les équipements nécessaires et nous sommes en mesure de l'utiliser pour offrir des formations, aussi bien en personne qu'à distance. Ce lieu peut être utilisé par d'autres organisations de défense des droits lorsqu'il n'est pas utilisé par la Commission.

Le développement de la capacité à proposer des formations à distance est arrivé à point nommé. Au cours de l'exercice 2019-2020, nous avons vu les demandes de formation se multiplier et, bien qu'une grande partie de ces formations aient été organisées en personne, nous avons assisté à la fin de l'exercice à un virage accéléré vers l'apprentissage à distance de la part de la Commission et du public au Yukon.

Le fait de donner des présentations générales sur les questions liées aux droits de la personne nous permet de communiquer de l'information sur le droit dans ce domaine. Plus la population du Yukon est informée sur les droits de la personne, plus ces droits sont susceptibles d'être respectés.

Par ailleurs, la Commission a été ravie d'avoir l'occasion de faire part de ses points de vue aux gouvernements du Yukon dans le cadre d'initiatives législatives. Nous sommes d'avis que nos contributions ont été prises en compte dans un certain nombre de textes législatifs, notamment dans les modifications apportées à la Loi de 2009 sur les services correctionnels.

En 2019-2020, nous avons reçu un financement de Justice Canada pour concevoir et développer une initiative visant à fournir des renseignements juridiques et un soutien au grand public dans le domaine du harcèlement sexuel au travail. Nous savons que le Yukon n'a jamais été à l'abri de cette forme particulière de discrimination et nous y voyons une occasion de nous rapprocher de nos partenaires dans tout le territoire et de travailler avec eux pour offrir des programmes personnalisés qui répondront mieux aux besoins de ceux et celles qu'ils représentent. Il s'agit d'un projet de cinq ans qui pourrait entraîner des changements systémiques importants au Yukon. Nous sommes fiers que notre proposition ait été retenue et financée par Justice Canada.

De plus, la durée du projet est conforme à la détermination de la Commission à se concentrer sur le recensement de la discrimination systémique au Yukon et sur sa remédiation.

Le fait d'être un petit organisme investi d'un important mandat législatif dans un vaste territoire géographique continue de poser des défis. Mais ce sont des défis que la Commission des droits de la personne du Yukon a toujours relevés, et elle continuera de le faire grâce au soutien de ses membres, de son personnel remarquable et de la population du Yukon.

DES NOUVELLES DE LA COMMISSION

Membres de la Commission

La composition de la Commission est restée inchangée tout au long de l'exercice 2019-2020. La présidente, Karen Moir, a quitté ses fonctions au début du mois de janvier 2020, qui ont été reprises conjointement par Gavin Gardiner et Russell Knutson, coprésidents. Les membres de la Commission sont actuellement les suivants:

Gavin Gardiner, coprésident (2018-2021)
Russell Knutson, coprésident (2015-2018, 2018-2021)
Karen Moir (2016-2019, 2019-2022)
Kimberley Derkatch (2018-2021)
Michael Dougherty (2018-2021)

Étudiant(e)s pro bono du Canada

La Commission des droits de la personne du Yukon est ravie d'avoir poursuivi sa relation avec Étudiant(e)s pro bono du Canada (EPBC) pendant l'exercice 2019-2020. EPBC est un organisme national primé qui offre des services à titre bénévole et qui compte des sections dans 22 facultés de droit au pays. Son mandat s'articule autour de trois volets : 1) procurer une première expérience d'apprentissage pratique aux étudiants en droit; 2) fournir des services juridiques de haute qualité à ses partenaires et à leurs clients; 3) promouvoir la valeur du service pro bono auprès de la prochaine génération d'avocats.

Au regard de sa relation avec la Commission des droits de la personne du Yukon, ce mandat se traduit par la possibilité de confier à des étudiants et à des étudiantes de EPBC des questions juridiques ciblées qui vont dans le sens du travail des équipes d'enquête et de conseil juridique de la Commission.

Parfois, ces tâches sont effectuées dans le prolongement de travaux existants de la Commission, mais souvent, elles permettent d'examiner des questions juridiques avant même que des plaintes ou des demandes de renseignements ne soient présentées à la Commission.

Si la Commission sait que les commissions des droits de la personne d'autres administrations constatent un accroissement du nombre de demandes de renseignements et de plaintes liées à des situations particulières ou à des motifs précis de discrimination, elle peut confier à un étudiant de EPBC la tâche de fournir une opinion sur la façon dont cette situation pourrait s'inscrire dans le cadre de la Loi sur les droits de la personne du Yukon. L'étudiant acquiert ainsi de l'expérience en matière de recherche juridique et d'analyse et reçoit un compte rendu détaillé de son opinion de la part du directeur de la Commission ou de l'équipe de conseil juridique, tandis que la Commission y gagne en réalisant un travail sur une question qui, à ce stade, est peut-être encore théorique au Yukon. Il s'agit d'une situation avantageuse aussi bien pour les étudiants que pour la Commission.

Stagiaires du programme de stages internationaux en droits de la personne de l'Université McGill

Le programme de stages internationaux en droits de la personne permet à des étudiants et à des étudiantes de travailler avec des organisations

non gouvernementales, des tribunaux et des institutions publiques pendant une période de trois mois et de recevoir des crédits en vue de l'obtention de leur baccalauréat en common law ou de leur baccalauréat en droit. Pendant l'exercice 2019-2020, la Commission a eu la chance de compter sur une étudiante stagiaire qui est venue travailler sur place sur un large éventail de questions. Cette étudiante a soutenu la Commission et a pris connaissance de la gamme des enjeux sur les droits de la personne en contribuant au traitement des demandes de renseignements et en travaillant avec l'équipe des enquêtes sur les plaintes acceptées.

L'étudiante stagiaire a également eu l'occasion d'assister à plusieurs conférences qui ont eu lieu au Yukon sur des questions liées aux droits de la personne et a pu tirer des enseignements aussi bien auprès des universitaires que des personnes ayant vécu une expérience concrète. Elle a notamment participé à une conférence intitulée Re-visioning Justice, qui portait sur les questions de discrimination systémique au Yukon et qui avait été organisée par la Commission des droits de la personne du Yukon en collaboration avec d'autres organisations locales.

PROMOTION DES DROITS DE LA PERSONNE

Initiative sur le harcèlement sexuel en milieu de travail

En juillet 2019, la Commission des droits de la personne du Yukon a reçu un appui financier de Justice Canada pour la mise en œuvre d'une initiative quinquennale visant à offrir des programmes utiles, adaptés et profitables pour lutter contre le harcèlement sexuel au travail au Yukon. L'objectif est de faire en sorte que chaque personne au Yukon ait accès à une éducation et à une formation appropriées et adaptées à sa culture qui tient compte des réalités de la vie dans le Nord. L'éducation et la formation doivent être aussi accessibles dans les régions rurales et les lieux de travail isolés du territoire qu'à Whitehorse.

Tous et toutes ont droit à un milieu de travail sûr et à un traitement équitable. Quoiqu'il existe des principes juridiques invariables en ce qui concerne les droits des employés et les responsabilités des employeurs, il n'existe pas de solution unique au harcèlement sexuel en milieu de travail, car tous ces milieux sont différents et chaque cas de harcèlement est distinct.

La Commission reconnaît que toutes les facettes de cette initiative doivent être fondées sur la loi et adaptées à chaque milieu et à chaque situation.

Tout au long de ce projet pluriannuel, nous collaborerons avec divers partenaires à l'élaboration d'outils et de ressources d'information utiles pour lutter contre le harcèlement sexuel au travail. Pour concrétiser notre objectif de créer des milieux de travail plus sûrs, responsables et inclusifs, nous sommes conscients qu'il nous faudra adopter une approche progressive et réfléchie qui tiendra compte des réalités de nos partenaires.

La portée de cette initiative est vaste, aussi bien sur le plan de la discrimination qu'elle aborde que sur celui des outils que nous utiliserons pour lutter contre cette discrimination. Le harcèlement sexuel désigne généralement des actions ou des demandes répétées ou excessives liées au sexe, à l'identité de genre ou à l'expression de genre d'une personne qui la mettent mal à l'aise, l'embarrassent ou lui font peur.

Ce type de harcèlement peut revêtir de nombreuses formes, comme le mégenrage intentionnel, l'attribution de tâches en fonction du sexe, voire des demandes de faveurs sexuelles.

Parmi les outils qu'utilisera la Commission, citons des troussees d'information, des modules en ligne et des documents de formation et de sensibilisation sur le harcèlement sexuel au travail. Des conférences semestrielles de plusieurs jours, de même que des séances et des ateliers de sensibilisation organisés régulièrement seront aussi proposés dans les localités du Yukon, y compris dans les régions rurales et les communautés des Premières Nations, pour aborder le harcèlement sexuel au travail.

En 2019, la Commission des droits de la personne du Yukon a adopté un premier outil : un outil accessible et concret pour soutenir les personnes confrontées au harcèlement sexuel au travail. Spot est un agent conversationnel en ligne qui utilise l'intelligence artificielle pour aider les personnes à consigner ou à signaler des incidents liés au harcèlement. Il procure un endroit sûr et anonyme permettant à une personne qui estime être victime de harcèlement de consigner des renseignements sur l'incident. Ces derniers demeurent confidentiels, à moins que la personne ne souhaite déposer une plainte auprès de la Commission des droits de la personne du Yukon.

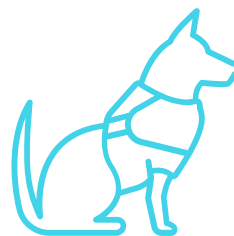
Nous avons aussi agrandi nos locaux et disposons désormais d'une salle de conférence qui peut être utilisée pour des formations en personne et à distance.

La Commission se réjouit de travailler avec ses partenaires du Yukon au cours des prochaines années pour lutter contre le harcèlement sexuel en milieu de travail sur le territoire et s'assurer que les Yukonnaïses et les Yukonnais connaissent leurs droits et leurs responsabilités relativement à cette forme de discrimination. Nous remercions Justice Canada pour son soutien à cette initiative.

Conférence sur les animaux d'assistance

Le 19 juin 2019, la Commission des droits de la personne du Yukon a animé une conférence d'information juridique sur les handicaps, les animaux d'assistance et le droit intitulée Disability, Assistive Animals and the Law. Cette conférence publique et gratuite d'une journée s'est tenue au Centre culturel des Kwanlin Dün.

L'événement était axé sur les droits de la personne en relation avec les animaux d'assistance comme les chiens-guides et les animaux de soutien émotionnel, notamment dans le contexte de l'emploi, du logement et de l'offre de biens et de services au public au Yukon.



Toute la population y était conviée, et parmi l'assemblée se trouvaient des utilisateurs d'animaux d'assistance au Yukon, ainsi que divers intervenants représentant le milieu des affaires, le gouvernement et le transport en commun à Whitehorse.

La conférence a permis aux personnes présentes d'échanger des points de vue et de prendre part à une discussion encadrée sur les moyens concrets de favoriser l'inclusion pour tous.

Spot

En janvier 2020, la Commission a entamé le processus de mise à niveau de Spot, son outil de conversation anonyme permettant de documenter les situations de harcèlement ou de discrimination et de se renseigner à leur sujet. Spot a été cofondé par une psychologue scientifique canadienne, Julia Shaw, et fonctionne selon une approche scientifique fondée sur des données objectives, qui s'inspire des meilleures pratiques pour interroger les gens sur des événements à forte charge émotionnelle. La Commission utilise Spot dans sa forme actuelle depuis mai 2019. Spot constitue un moyen sûr et sécuritaire de documenter les incidents et d'envoyer des demandes de renseignements à la Commission. La Commission a cependant relevé plusieurs améliorations importantes qu'elle souhaite voir apportées à une version actualisée de l'outil. Plus précisément, la nouvelle version devrait être :

- bilingue (français et anglais);
- conçue pour aider les gens à se souvenir d'une situation problématique à la fois et à la présenter plus clairement;
- plus apte à refléter les situations propres à chacun.

Il a également été déterminé que la fonction de Spot doit être expliquée plus clairement afin d'éviter toute confusion avec la procédure officielle de traitement des plaintes relatives aux droits de la personne.

Après avoir défini les objectifs pour la nouvelle version de Spot, la Commission a entamé une collaboration avec Talk to Spot, le fournisseur de Spot, afin de commencer à travailler à la réalisation de ces objectifs. Le lancement de la nouvelle version de Spot est prévu à l'automne 2020.

Site Web

En janvier 2020, la Commission a entamé le processus d'intégration d'un système de gestion de contenu (SGC) à son site Web dans le but d'en faciliter la mise à jour et la gestion de façon peu coûteuse. Le site Web repose actuellement sur les langages HTML et CSS, de sorte que sa mise à jour et sa gestion nécessitent l'expertise d'un tiers. L'intégration d'un SGC améliorera la quantité d'information, ainsi que la qualité et la rapidité de diffusion des renseignements que la Commission souhaite fournir au public, puisqu'elle pourra effectuer elle-même les mises à jour et les changements.



Dans le cadre du projet Un Yukon sans harcèlement sexuel au travail, la Commission consacrera une section importante de son nouveau site Web à la question du harcèlement sexuel au travail. Dans la section du même nom, la Commission fournira des ressources aux employeurs, aux employés et aux particuliers pour les renseigner sur le harcèlement sexuel en milieu de travail et les aider à y mettre fin.

Le nouveau site Web devrait être mis en ligne en décembre 2020.

Journée internationale des droits de la personne

Le 10 décembre 2019, à l'occasion de la Journée internationale des droits de la personne, la Commission a invité la population à faire connaissance avec son équipe et à visiter son nouveau bureau. Des rafraîchissements étaient offerts et les visiteurs pouvaient rencontrer les membres et le personnel de la Commission. La Journée internationale des droits de la personne commémore le jour où l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration universelle des droits de l'homme, en 1948, un jalon important pour les droits de la personne partout dans le monde.

Centre d'apprentissage

La Commission a déménagé ses bureaux et dispose désormais d'un nouvel espace public.

Cet espace, accessible à toute la population, est un centre d'apprentissage dans lequel on trouve la bibliothèque consacrée aux droits de la personne ainsi que diverses ressources de la Commission.

Conférence 2019 de l'ACCDP

La Commission a participé à la conférence annuelle de 2019 de l'Association canadienne des commissions des droits de la personne (ACCDP) intitulée Concilier les droits et les responsabilités, organisée par la Commission des droits de la personne de l'Île-du-Prince-Édouard. La directrice de la Commission a pris part à une table ronde en français intitulée L'impact des personnalités difficiles sur l'équité procédurale, où il était question de diverses pratiques de médiation et de la résolution de conflits entre parties peu conciliantes. Un agent des droits de la personne de la Commission a aussi participé à une table ronde sur la protection des droits des personnes handicapées aux côtés de la Commission canadienne des droits de la personne.

Formation sur la promotion des droits de la personne

La Commission s'efforce continuellement de tisser des liens avec les organismes communautaires et les citoyens et les citoyennes en leur proposant des présentations sur les droits de la personne. Ces présentations servent à fournir des renseignements sur les droits de la personne au Yukon et constituent désormais des activités auxquelles participent régulièrement divers partenaires.

PROTECTION DES DROITS DE LA PERSONNE

24

PLAINTES ACCEPTÉES

17

PLAINTES REFUSÉES

26

PLAINTES RÉGLÉES

DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS ET PLAINTES

401

INQUIRIES

37

SUBMITTED COMPLAINTS

DOSSIERS FERMÉES

1

ABANDONNÉE

8

RÈGLEMENTS RAPIDES

6

RETIRÉES

2

ARRÊTÉES PAR LA
DIRECTRICE

5

REJETÉES PAR LES MEMBRES
DE LA COMMISSION

4

RENOVYÉES AU CONSEIL
D'ARBITRAGE (RÈGLEMENT
AVANT L'AUDIENGE)

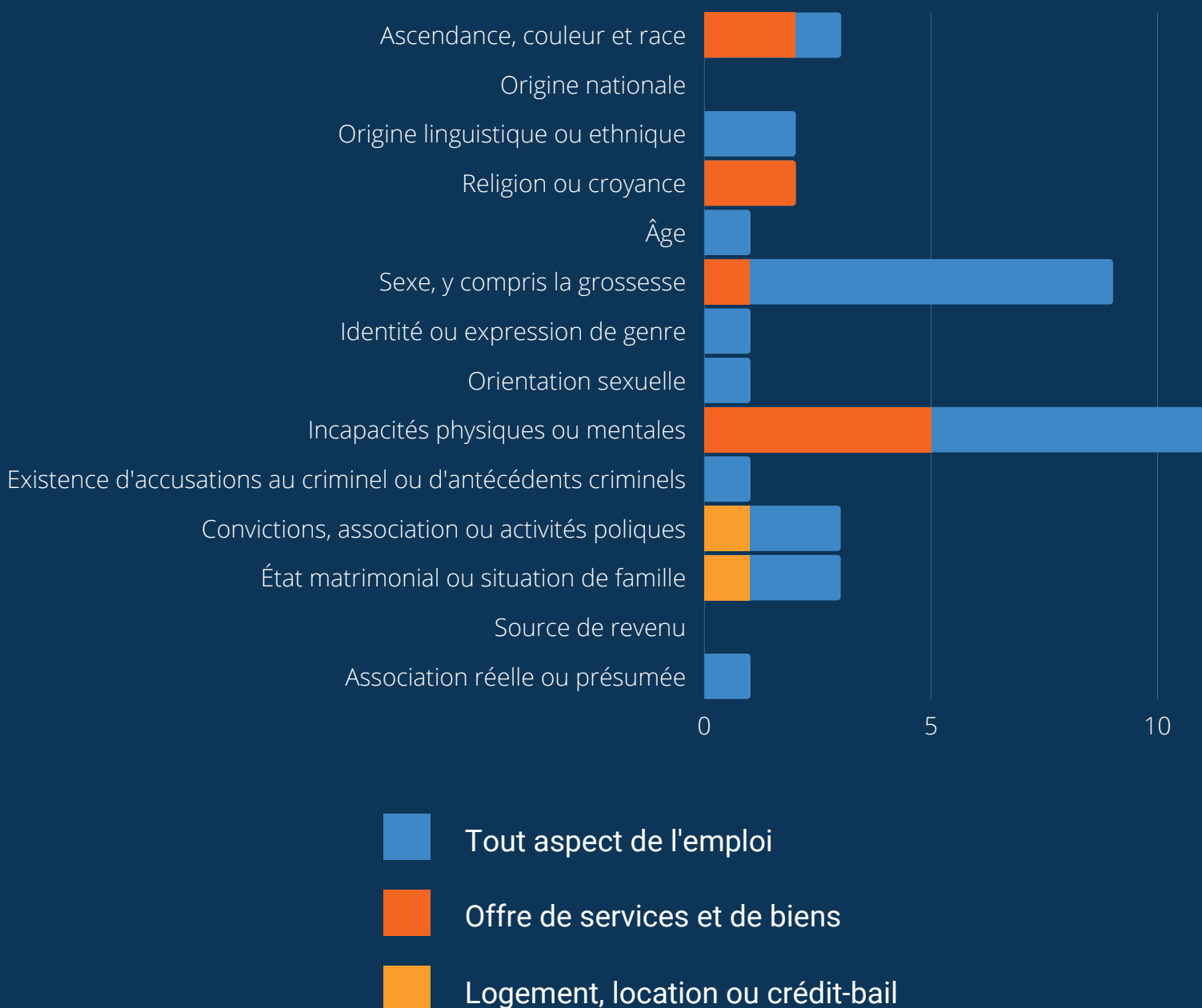
EN CHIFFRES

LE SAVIEZ-VOUS?



Les demandes de renseignements émanant du public ont augmenté de 13 % l'année dernière. Ce taux est identique à celui observé en moyenne au cours des cinq dernières années.

Plaintes reçues qui ont donné lieu à une enquête



BUDGET 2019-2020

REVENUS	2019	2020
Ministère de la Justice du Yukon – Subvention	\$803,000	\$653,067
Autres subventions et ententes de financement	\$61,287	\$382,328
Recouvrement de frais et autres revenus	\$91,082	\$45,917
TOTAL	\$955,369	\$1,081,312

DÉPENSES		
Administration et exploitation	\$138,344	\$191,910
Personnel	\$615,370	\$727,924
Membres de la Commission	\$18,813	\$26,789
Campagnes de sensibilisation	\$93,496	\$27,339
Gestion des plaintes	\$58,464	\$133,028
TOTAL	\$924,487	\$1,106,990